

21/11/2023

E2023-004139

Cabinet Mme Céline Tellier

12 0 NOV. 2023

Seneffe, le 16 novembre 2023



IMIO012718000009402

n°.....  
Original.....  
Copie.....

PAAS  
élu

Madame Céline TELLIER  
Ministre de l'Environnement  
Rue d'Harscamp, 22  
5000 Namur



Notre référence : S14896 -asi

**Objet : Interpellation au sujet des PFAS.**

Madame la Ministre,

Veuillez trouver, en annexe, la délibération du Conseil communal de Seneffe du 13 novembre 2023 relative à l'objet cité sous rubrique.

Nous vous remercions de l'attention que vous y réserverez.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Bourgmestre,

Bénédicte POLL







*Province de Hainaut  
Arrondissement de Charleroi  
Commune de Seneffe*

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal du 13 novembre 2023**

**Présents :**

Bénédicte Poll, Bourgmestre - Présidente.

Marie-Christine Duhoux, Eric Delannoy, Nicolas Dujardin, Muriel Donnay, Michel Scheys, Échevins.

CPAS.

**Excusés :**

---

**OBJET :** Interpellation à la Ministre de l'Environnement Céline TELLIER et à la Ministre de la Santé, Christie MORREALE au sujet des PFAS.

---

Le Conseil, en séance publique,

Vu la Directive (UE) 2020/2184 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

Vu le Règlement (UE) 2022/2388 de la Commission du 7 décembre 2022 modifiant le Règlement (CE) n°1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en substances perfluoroalkylées dans certaines denrées alimentaires ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 20 avril 2023 modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant l'émission "Investigations" de la RTBF du mercredi 8 novembre 2023 au sujet des PFAS ;

Considérant que l'émission mentionne avoir relevé une contamination aux PFAS notamment dans le

rejet d'eau de la société TotalEnergies Petrochemicals Feluy, dans une boue noire d'un bassin d'orage d'IDEA dans le « zoning de Feluy », dans des œufs prélevés dans quatre petits élevages de citoyens et dans le sang de riverains ;

Considérant que les autorités wallonnes ont dressé le jeudi 9 novembre 2023 un premier point sur l'état de la situation avec les communes concernées dont la Commune de Seneffe ;

Considérant les inquiétudes suscitées en ce qui concerne l'eau de distribution, celle-ci ayant été très impactée par les PFAS dans les communes proches de la base aérienne de Chièvres ;

Considérant que la Commune de Seneffe a demandé des analyses à la SWDE, le 8 novembre 2023 ; que les deux zones de distribution qui couvrent la Commune de Seneffe (n°1161 et 2828) ont été analysées ; qu'aucune trace de PFAS n'est présente dans l'eau ;

Considérant que les divers rapports d'analyses évoqués dans l'émission "Investigations" ont été publiés sur [www.rtbfb.be](http://www.rtbfb.be) le 12 novembre 2023 ;

Considérant les divers rapports scientifiques ;

Considérant que ces résultats et concentrations sont préoccupants ;

Considérant qu'il y a lieu d'identifier les différentes sources de PFAS « dans le zoning de Feluy » et plus largement sur le territoire de Seneffe, d'identifier les contaminations par les PFAS (eaux de surface, eaux souterraines, air, sols, œufs, produits alimentaires...), d'analyser les modes de contamination et les risques possibles pour la santé ;

Considérant les amendements effectués en séance ;

Après interventions de Mesdames JANSSENS et POLL et de Messieurs SCHEYS, JENET et CARPIN.

**Décide, à l'unanimité :**

### **Article 1**

Demande à la Ministre de l'Environnement, Céline TELLIER et à la Ministre de la Santé, Christie MORREALE, en fonction de leurs compétences fonctionnelles, de :

- analyser les teneurs en PFAS dans les puits de captage des sociétés de distribution des eaux (SWDE, IDEA, ...) ;
- réaliser une étude de biomonitoring des habitants sur base volontaire ;
- monitorer des teneurs en PFAS des rejets eau et atmosphériques de TotalEnergies Petrochemicals ;
- monitorer des teneurs en PFAS des rejets eau et atmosphériques de Chemviron ;
- recenser les industries qui utilisent sur leur site des PFAS dans leur processus de production ;
- analyser des teneurs en PFAS des rejets eau et atmosphériques des industries utilisant sur leur site des PFAS ;
- analyser les teneurs en PFAS dans les eaux souterraines ;

- analyser les teneurs en PFAS dans les eaux et sédiments des cours d'eau susceptibles d'être impactés ;
- cartographier le ruissellement des eaux depuis les zones identifiées de rejets industriels ;
- analyser les teneurs en PFAS dans les sols susceptibles d'être impactés ;
- réévaluer le périmètre dans lequel la Ministre a recommandé, le 9 novembre 2023, d'éviter de consommer des œufs, les légumes issus de production locale ;
- formuler le cas échéant des recommandations pour le produit de la pêche dans le nouveau Canal Charleroi-Bruxelles et Canal du Centre ;
- formuler le cas échéant des recommandations pour les sports nautiques dans le nouveau Canal Charleroi-Bruxelles et Canal du Centre ;
- imposer des normes relatives aux PFAS dans les nouveaux permis d'environnement/uniques et via des articles 65 pour les permis en cours de validité ;
- relayer aux services compétents du SPW un recensement des personnes autorisées à pomper dans le nouveau canal Charleroi-Bruxelles et de prendre les mesures qui s'imposent tenant compte des résultats des analyses ;
- relayer aux divers gestionnaires un recensement des personnes autorisées à pomper dans les cours d'eau potentiellement impactés et de prendre les mesures qui s'imposent tenant compte des résultats des analyses ;
- communiquer, pour chacune des demandes d'analyse, la méthodologie qui sera utilisée pour la définition des périmètres ;
- recevoir les résultats de ces différentes études et analyses ;
- publier ceux-ci ;
- relayer auprès des autres Ministres compétents et des diverses administrations compétentes ;
- veiller à l'indépendance des analyses.

## Article 2

Sollicite de la Ministre de l'Environnement, Madame Céline TELLIER, l'organisation d'une réunion, hebdomadaire dans un premier temps, avec des représentants de l'Administration communale et des différents groupes politiques présents au Conseil communal.

Par le Conseil,

La Présidente,  
(s) Bénédicte POLL

Pour extrait conforme,  
15 novembre 2023

La Bourgmestre,

Bénédicte POLL

